

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 29 mars 2011 à Bruxelles, Bureau fédéral.

APPROUVE

Présents: MM. Francis MERCIER, Président- Guido CLAES, Vice-président - Pierre LEDENT, Secrétaire
- Stefan DAMMAN, Pierre GEERAERTS

Excusé: Patrick Van Peteghem

Invités : MM Paul KNOCKAERT, CCA – Emile LIVENS, KAZSC/ ECQT Jun WP

1. Lecture et approbation du PV du 22-02-2011

Le PV de la réunion du 22-02-2011 est lu et approuvé.

2. Championnat de Belgique 2010 – 2011 - Courier

Meilleurs deuxième « Canetons »

Du fait qu'aucun club ne s'est porté candidat pour l'organisation du tournoi « Meilleur Deuxième Caneton » et ce malgré trois appels à candidatures ; la Commission Sportive procède à un tirage au sort pour sélectionner les deux équipes qui participeront à la finale « Caneton ».

Les équipes concernées sont : Wase (Can.A) – Bruges (Can.B) – La Louvière (Can.C) – Hasselt (Can.D)

M. Paul KNOCKAERT est invité à procéder au tirage au sort et les deux équipes qualifiées sont : Bruges et Wase.

Tournoi « Meilleur Deuxième Benjamins »

La Commission Sportive a été interpellée par deux clubs signalant que la date du tournoi est programmée durant les examens et demande donc de pouvoir trouver une nouvelle date.

La Commission Sportive estimant que la date était connue des clubs depuis l'élaboration du calendrier des Benjamins décide que la date initiale est maintenue.

Match Cad.C 7217 Dendermonde – Bruges du 06-03-2011

Le secrétaire de la Commission Sportive a reçu le 03-03-2011 un mail du responsable water-polo du club de Dendermonde l'informant du Forfait pour le match contre Bruges.

La Commission Sportive décide :

Le club de Dendermonde perd le match par forfait et demande à la Fédération l'application de l'amende pour Forfait mais sans les frais d'arbitrage.

Match Div. III 3042 Seraing – VZ Gent du 05-03-2011

Le 03-03-2011 le club de VZ Gent a informé le secrétaire de la Commission Sportive que le club déclarait forfait pour le match en question en raison d'un manque d'effectif.

La Commission Sportive décide :

Le club de VZ Gent perd le match par forfait et demande à la Fédération l'application de l'amende pour Forfait mais sans les frais d'arbitrage.

Tournoi Benjamin D du 13-03-2011

Le club de Wase a informé le secrétaire de la Commission Sportive, le 12-03-2011, que par manque d'effectif, le club déclarait forfait pour le tournoi.

La Commission Sportive décide :

Le club de Wase perd le match par forfait et demande à la Fédération l'application de l'amende pour Forfait.

Match Sen. Res. 2169 WP Kortrijk – CC Mons du 25/02/2011 – participation de M. CORNEZ Xavier

La Commission Sportive a pris connaissance des feuilles de match et constate que M. CORNEZ Xavier était inscrit et souligné sur la feuille du match « Première » et donc ce joueur n'était pas qualifié pour participer au match « Réserve ».

La Commission Sportive constate qu'il y avait assez de joueurs pour prendre part au match et donc que la participation de M. CORNEZ Xavier n'était pas nécessaire.

La Commission Sportive décide :

Le club de Mons perd le match par Forfait, le score du match est maintenu et la Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende réglementaire pour Forfait.

Match Div. II Res 2172 Brugge – WP Kortrijk du 19/03/2011 – Présence du joueur DE WEERT Wouter suspendu pour « Brutalité »

La Commission sportive prend connaissance de la feuille de match et constate la présence du joueur DE WEERT Wouter suspendu pour « Brutalité » lors du précédent match sur le calendrier officiel.

Le joueur DE WEERT Wouter n'était donc pas qualifié pour prendre part au match.

La Commission Sportive rappelle que les matches « Première » et « Réserve » sont considérés comme un seul match.

La Commission Sportive décide :

Le club de Bruges perd son match « Réserve » par Forfait et Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende réglementaire pour « Forfait ».

La Commission Sportive demande à la Commission de discipline de convoquer le joueur DE WEERT Wouter pour le non respect de sa suspension.

Match Sen. Div. I/II Res La Louvière – Wase du 19/03/2011 – présence du coach M. VAN STEENBERGHE Joeri ; suspendu pour « Carte Rouge »

La Commission Sportive prend connaissance des feuilles de match et constate la présence du coach M. VAN STEENBERGHE Joeri suspendu pour un « Carton Rouge » lors du précédent match dans le calendrier officiel.

La Commission Sportive décide :

La présence du coach n'a pas d'influence sur le score des matches et demande à la Commission de Discipline de convoquer M. VAN STEENBERGHE Joeri pour le sanctionner pour le non respect de sa suspension.

Match Sen. Div. III Res. 3153 Roulers – Waregem du 26/02/2011 – Signature du capitaine de l'équipe de Roulers.

Le secrétaire fait remarquer à la Commission Sportive que lors du contrôle des feuilles de match, il a constaté sur la feuille du match en question, que le capitaine de l'équipe de Roulers a signé en dessinant un petit bateau.

La Commission Sportive estime ce geste comme irrespectueux de la part d'un capitaine d'une équipe et demande à la Fédération l'application de l'amende pour « Non observation des directives de la Commission Sportive ». (CBWP 03.12)

Match Div. II 2040 WP Kortrijk – Calypso – Plainte de WP Kortrijk auprès du Comité Central de la Fédération.

La Commission Sportive déplore que personne de la Commission n'ait été invité à la réunion du 24-03-2011 pour défendre la position de la Commission Sportive à ce sujet.

Suite à l'affaire du match WP Kortrijk – Calypso, une discussion est entamée au sujet de la parution des résultats.

La Commission Sportive demande au secrétaire qu'à l'avenir il n'indique pas le score de forfait sur la feuille des résultats tant que le forfait n'a pas été entériné par la Commission Sportive.

La Commission Sportive demande également au secrétaire d'inscrire sur la feuille des résultats la mention suivante : « Sous réserve de validation par la Commission Sportive ».

La Commission Sportive constate également que cette saison de nombreux changements ont été effectués dans le calendrier.

La Commission Sportive va demander à la Fédération de pouvoir réinstaurer les frais administratifs pour tous les changements qui ne seront pas justifiés.

3. Championnat de Belgique 2011 – 2012

La Commission Sportive décide que la formule Championnat décrite ci-dessous sera d'application à partir de la Saison 2011-2012 et ce jusqu'à la saison 2015-2016 incluse.

SHM – Seniors Hommes :

- Dix (10) équipes
- Une phase classique
- Fin de championnat décrite plus bas.

SDM – Seniors Dames :

- Maximum de huit (8) équipes
- Phase classique
- Best Of Three (voir plus bas).

U20 – Juniors :

- Maximum de huit (8) équipes
- Phase classique

U17NA – Cadets :

- Une série « Nationale » avec un maximum de huit (8) équipes.
- Cette série sera composée suivant un système de points.
- Phase classique et le premier classé est champion.

U17NB – Cadets :

- Plusieurs séries de maximum huit (8) équipes.
- Phase classique.

U15NA – Minimes :

- Une série « Nationale » avec un maximum de huit (8) équipes.
- Cette série sera composée suivant un système de points.
- Phase classique et le premier classé est champion.

U15NB – Minimes :

- Plusieurs séries de maximum huit (8) équipes
- Phase classique.

U13NA – Benjamins :

- Deux séries « Nationales » de maximum cinq (5) équipes.
- Ces séries seront composées suivant un système de points.
- Formule de tournois où chaque équipe organise un tournoi et une équipe est « By » par tournoi.
- Les deux premiers de chacune des séries jouent dans une finale à six (6) équipes pour le titre.
- Les troisièmes de chacune des séries jouent un tournoi contre les premiers des séries « NB » ; les deux premiers de ce tournoi jouent dans la finale à six (6) équipes pour le titre.

U13NB – Benjamins :

- Plusieurs séries de maximum quatre (4) ou cinq (5) équipes.
- Le premier de chacune des séries joue un tournoi contre les troisièmes des séries « NA » ; les deux premiers de ce tournoi jouent dans la finale à six (6) équipes pour le titre.

U11NA – Canetons :

- Deux séries « Nationales » de maximum cinq (5) équipes.
- Ces séries seront composées suivant un système de points.
- Formule de tournois où chaque équipe organise un tournoi et une équipe est « By » par tournoi.
- Les deux premiers de chacune des séries jouent dans une finale à six (6) équipes pour le titre.
- Les troisièmes de chacune des séries jouent un tournoi contre les premiers des séries « NB » ; les deux premiers de ce tournoi jouent dans la finale à six (6) équipes pour le titre.

U11NB – Canetons :

- Plusieurs séries de maximum quatre (4) ou cinq (5) équipes.
- Le premier de chacune des séries joue un tournoi contre les troisièmes des séries « NA » ; les deux premiers de ce tournoi jouent dans la finale à six (6) équipes pour le titre.

Phases finales pour les SHM – Même formule pour toutes les divisions :

Tour Final 1 (TF1)

- Pour le titre :
Le 3^{ième} de la phase classique joue contre le 6^{ième} de la phase classique
Le 4^{ième} de la phase classique joue contre le 5^{ième} de la phase classique
- Pour la descente :
Le 7^{ième} de la phase classique joue contre le 10^{ième} de la phase classique
Le 8^{ième} de la phase classique joue contre le 9^{ième} de la phase classique

L'équipe la mieux classée à l'issue de la phase classique joue « à domicile »

Un seul match avec un résultat définitif selon la règle définie dans le règlement FINA 2009-2013.

Les matches seront dirigés par deux arbitres.

Tour Final 2 (TF2)

- Pour le titre :
Les deux vainqueurs du TF1 jouent un « Best Of Three » contre les deux premiers de la phase classique.
Premier match chez le moins bien classé du TF2.1
Deuxième match chez le mieux classé du TF2.2
Troisième match (si nécessaire) chez le mieux classé du TF2.3 et se joue le même week-end ou au plus tard le jeudi qui suit le TF2.2.

Les vainqueurs et perdants de ces « Best Of Three » jouent dans la troisième phase finale (TF3)

Les matches doivent se terminer sur un résultat définitif selon la règle définie dans le règlement FINA 2009-2013.

Les matches seront dirigés par deux arbitres.

Les perdants du TF1 jouent un match pour déterminer les places 5 et 6.

Ce match devra se terminer sur un résultat définitif selon la règle définie dans le règlement FINA 2009-2013.

Le match sera dirigé par deux arbitres

- Pour la descente :
Les perdants du TF 1 jouent un « Best of Three » entre eux.
Premier match chez le moins bien classé du TF2.1.
Deuxième match chez le mieux classé du TF2.2.
Troisième match (si nécessaire) chez le mieux classé du TF2.3 et se joue le même week-end ou au plus tard le jeudi qui suit le TF2.2.
Le perdant de ce « Best Of Three » descend dans la Division inférieure

Les matches doivent se terminer sur un résultat définitif selon la règle définie dans le règlement FINA 2009-2013.

Les matches seront dirigés par deux arbitres.

Les vainqueurs du TF1 jouent un match pour déterminer les places 7 et 8.

Ce match devra se terminer sur un résultat définitif selon la règle définie dans le règlement FINA 2009-2013.

Le match sera dirigé par deux arbitres

Tour Final 3 (TF3)

- Pour le titre :
Les deux vainqueurs du TF2 jouent un « Best Of Three » entre eux pour le titre.
Premier match chez le moins bien classé du TF3.1
Deuxième match chez le mieux classé du TF3.2
Troisième match (si nécessaire) chez le mieux classé du TF3.3 et se joue le même week-end ou au plus tard le jeudi qui suit le TF3.2.

Les matches doivent se terminer sur un résultat définitif selon la règle définie dans le règlement FINA 2009-2013.

Les matches seront dirigés par deux arbitres.

Le vainqueur de ce « Best Of Three » sera Champion dans sa division.

Les « Champions » des Divisions 2 – 3 – 4 montent dans la Division supérieure si elles n'y sont déjà pas représentées. Dans tel cas, cela sera la première équipe qui remplira la condition qui montera dans la Division supérieure.

Les perdants du TF2 jouent un match pour déterminer les places 3 et 4.

Ce match devra se terminer sur un résultat définitif selon la règle définie dans le règlement FINA 2009-2013.

Le match sera dirigé par deux arbitres

Phase finale pour les Dames (SDM) :

Les équipes classées 1 et 2 à l'issue de la phase classique jouent un « Best Of Three » entre-elles.

Le premier match se jouera chez le moins bien classé après la phase classique.

Le deuxième et troisième match (si nécessaire), se jouera chez le mieux classé après la phase classique.

Les matches doivent se terminer sur un résultat définitif selon la règle définie dans le règlement FINA 2009-2013.

Les matches seront dirigés par deux arbitres.

Le vainqueur de ce « Best Of Three » sera Champion de la Division.

Pour les Juniors (U20), Cadets (U17) et les Minimes (U15), le premier de la série « Nationale » est Champion de Belgique.

Pour les Benjamins (U13) et les Canetons (U11), la phase finale a été expliquée plus haut.

Equipe « Réserve »

La Commission Sportive décide que pour la Saison 2011-2012, la Championnat « Réserve » est maintenu sur sa formule actuelle mais néanmoins, les clubs qui posséderont une équipe « Réserve » ne devront souligner que cinq (5) joueurs dans l'équipe « Première ».

Contrôle de l'identité des joueurs

Tous les joueurs de toutes les Division et catégories d'âge, de nationalité Belge ou résidant en Belgique devront présenter le document « imprimé » issu de la carte d'identité électronique.

Si le club ou le joueur ne possède pas le lecteur de carte adéquat, il est possible d'obtenir ce document à la maison communale.

Pour les joueurs « Etrangers », ils présenteront leur carte d'identité à chaque match.

Dimension des piscines

Pour les Seniors de la Division 1 les matches se joueront dans un champ de jeu aux dimensions maximum de 30m x 20m et minimum de 22,5m x 15m. La profondeur minimale sera de 1,80 m.

Pour les Seniors des Divisions 2 – 3 – 4 ainsi que pour les Juniors et Cadets, les matches se joueront dans un champ de jeu aux dimensions maximum de 30 m x 20 m et minimum de 22,5m x 15m. La profondeur minimale sera de 1,80m.

Pour les Dames et Minimes, les matches se joueront dans un champ de jeu aux dimensions maximum de 25m x 15m et minimum de 22,5m x 12,5m. La profondeur minimale sera de 1,80 m

Pour les Benjamins les matches se joueront dans un champ de jeu aux dimensions maximum de 25m x 15m et minimum de 20m x 12,5m. La Profondeur minimale sera de 1,80m.

Pour les Canetons les matches se joueront dans un champ de jeux aux dimensions maximum de 15m x 10m et minimum de 12,5m x 10m. La profondeur minimale sera de 1,80m.

La Commission Sportive pourra toutefois accorder aux clubs une dérogation pour la profondeur.

La profondeur minimale pour toute les Divisions et catégories d'âge est de 1,00m.

Les dérogations pour la profondeur des piscines pour la Division 1 sera accordée jusqu'à la saison 2016-2017 incluse.

Pour les autres Divisions et catégories d'âge, à partir de la saison 2018-2019 la profondeur minimale sera de 1,35 m et 50% du champ de jeu devra avoir une profondeur minimale de 1,80m.

Les clubs ne modifieront pas les dimensions du champ de jeu en cours de championnat sauf cas de force majeure entériné par la Commission Sportive.

4. Tournoi Qualificatif Championnat d'Europe « Juniors » (94/95)

La Commission Sportive remercie le Secrétaire Générale pour sa collaboration pour le Tournoi d'Anvers mais s'étonne de la remarque sur le fait que la Commission Sportive Water-polo sur le fait que personne n'ait été invité alors que la Commission Sportive a plusieurs fois demandé une réunion de coordination. Demandes qui sont restées sans suites.

La Commission Sportive s'entretient avec M. Emile LIVENS représentant le Comité Organisateur du Tournoi.

Il signale qu'actuellement il y a un problème au point de vue du chronométrage, mais cela sera résolu pour le tournoi.

Un responsable de la société Omega sera présent durant toute la durée du tournoi.

M. Emile LIVENS est le responsable logistique attitré pour le tournoi.

Une estrade est prévue pour la table mais pas pour les arbitres.

Un service médical sera assuré par la « Croix Rouge » durant tout le tournoi.

Le secrétaire informe la Commission Sportive que le staff des Officiels de table et des juges de but est complet.

M. Pierre GEERAERTS représentera la Commission Sportive lors du Tournoi.

5. Rencontre avec M. Paul KNOCKAERT - CCA

La Commission sportive tenait à faire part à la CCA de l'agressivité de certains clubs.

M. Paul KNOCKAERT informe la Commission Sportive qu'elle était au courant de la situation et que des consignes avaient été données aux arbitres mais certains ont des difficultés à appliquer ces consignes.

M. Paul KNOCKAERT informe la Commission Sportive que la CCA a l'intention, avant le début des tours finaux, de rassembler tous les arbitres susceptibles de diriger les matches des tours finaux ainsi que d'inviter tous les coaches afin de donner des directives sur la manière de bien diriger les matches des tours finaux.

6. Divers

M. Patrick VAN PETHEGEM par l'entremise de M. DAMAN désire savoir où en était la Fédération au point vue de trouver une piscine dans laquelle on pourrait organiser des entraînements le samedi matin.

M. Patrick VAN PEHEGEM par l'entremise de M. DAMAN désire savoir si la saison prochaine, une équipe sera inscrite au tournoi des « Six Nations ».

M. Guido CLAES suggère que l'on invite lors des réunions, si cela s'avère nécessaire, un membre de la CCA ou un membre de la Commission de Discipline.

**Le rapporteur,
Pierre LEDENT,
Secrétaire**

**Prochaine réunion :
Mardi 26 avril 2011 – 18.15 – Bruxelles, Bureaux Fédéral**